

PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 12 DECEMBRE 2022 A 20 H 00

L'an deux mil vingt-deux le 12 décembre à 20 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la salle polyvalente de Port-Bail-sur-Mer.

PRESENTS : MM. et Mmes ROUSSEAU François (Maire), D'HULST Francis, CRUCHON André, LAISNE Alain (Maires délégués), DASTE Séverine, PETIT Céline, PROD'HOMME Laurent, LOUPIAC Maryse, MESLIN Pascal, LUCE Philippe (adjoints), BOURY Frédérique, LABRE Françoise, LAFARGUE Marie-Christine, CHOTARD Jacques, JEANNE Emilie, JOSSIC René, CAUBLOT Sophie, LAISNE Arthur, LANGLOIS Alain, HAMEL Marie-Françoise, HEURTEVENT Mickaël, SIRERA Amandine (arrivée à 20 h 25), PELLERIN Philippe, POLETAEFF Hélène

ABSENT EXCUSE : Michel CLOUPEAU donne pouvoir à Sophie CAUBLOT

ABSENTS : Léa FOSSE, Valentin GIARD

SECRETAIRE DE SEANCE : Marie-Christine LAFARGUE

Date de convocation
6 décembre 2022

Date d'affichage
19 décembre 2022

Nombre de membres :
En exercice : 27

Présents : 23 jusqu'au point
106
24 à partir du point 107

Votants : 24 jusqu'au point
106
25 à partir du point 107

Le compte rendu de la précédente réunion de conseil du 8 novembre 2022 est lu et approuvé à l'unanimité.

Une remarque de Sophie Caublot : mettre « au nom du groupe minoritaire » au lieu de Sophie Caublot.

N° 104-2022 – DESIGNATION D'UN MEMBRE DE DROIT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION SAINT FRANÇOIS

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'un courrier émanant de l'association Saint François de Barneville nous est parvenu le 18 octobre 2022.

Exposé

« Lors de l'assemblée générale extraordinaire en date du 4 juillet, les membres de l'association Saint François de Barneville-Carteret ont acté une révision des statuts associatifs.

Cette révision statutaire instaure un siège de la municipalité de Port-Bail-sur-Mer au sein du conseil d'administration en qualité de membre de droit ».

Il est donc nécessaire de procéder à la nomination d'une personne qui représentera et siègera au nom de la commune au sein du conseil d'administration.

Vu, l'avis de la commission vie associative, Maryse Loupiac a été proposée pour représenter la commune.

Sophie Caublot se présente, un vote à mains levées a lieu.

Résultats du vote

Maryse Loupiac	16 voix
Sophie Caublot	8 voix

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

- **désignent** Madame Loupiac Maryse pour représenter la commune au sein du conseil d'administration de l'association Saint François.

N° 105-2022 – VALIDATION DU PLAN D' ACTIONS DU PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

Monsieur le Maire expose la démarche volontaire entreprise par l'agglomération du Cotentin et la Communauté de Communes de la baie du Cotentin qui ont lancé une démarche volontaire d'élaboration d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT).

« Inscrit dans le contexte des lois d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (2014) et EGalim (2018), le PAT vise à donner un cadre stratégique et opérationnel à des actions partenariales répondant à des problématiques territoriales. Il vise également à répondre à l'enjeu d'ancrage territorial de l'alimentation.

Réalisée en interne par les services des deux collectivités avec l'appui des équipes de l'ANBDD (l'Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable), la construction du plan s'est largement appuyée sur un processus de concertation avec les acteurs du territoire.

Ainsi, les équipes techniques des collectivités ont multiplié les temps d'échanges et de travail tout au long de la démarche :

- deux sessions de diagnostic partagé afin d'échanger sur les grands enjeux du territoire ;
- cinq ateliers de co-construction pour définir les objectifs à atteindre ;
- quatre groupes de travail pour définir les moyens d'actions ;
- une enquête numérique citoyenne (1 300 répondants) afin de mieux cibler les attentes de la population ;
- 170 élus concertés lors des commissions de territoire afin de fixer des priorités au plan d'actions ;
- deux groupes de travail du Conseil de développement dont vous trouverez l'avis en annexe 1 à la présente délibération.

Ce travail aboutit aujourd'hui à une stratégie locale opérationnelle rassemblant 45 actions et structurée en 3 grands engagements :

- préserver les ressources et favoriser l'emploi
- faire de l'alimentation un facteur de lien social dans le Cotentin
- accompagner l'évolution des savoir-faire et des pratiques

En accord avec les priorités fixées par les élus lors des commissions de territoire et par le comité de pilotage du PAT, la fin d'année 2022 et l'année 2023 seront consacrées aux sujets suivants :

- la mise en place d'actions de sensibilisation sur le gaspillage alimentaire sur les marchés et dans les écoles, en lien avec les équipes des animateurs du tri ;
- le renforcement des actions d'animation sur la restauration collective (groupe de travail) en lien avec les équipes de la commande publique ;

- le lancement de travaux d'opportunité et de faisabilité d'une ou plusieurs légumeries – conserveries afin d'augmenter la part des produits locaux dans la restauration collective ;

- le lancement des travaux sur la logistique des circuits de proximité alimentaires avec Agriflux afin d'améliorer la distribution des produits locaux et de faire diminuer les coûts de transports pour les producteurs ;

- la coordination d'un assistant à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place d'un espace test agricole, "couveuse" agricole pour favoriser l'installation d'agriculteurs ;

- le lancement des travaux pour la création d'un Marché d'Intérêt Local (MIL), un mini "Rungis" qui favoriserait la distribution des produits locaux aux professionnels ;

- la mise en place d'animations et d'actions de communication pour la promotion des produits locaux.

En tant que plan d'actions territorial, de nombreux projets seront également conduits par nos partenaires : Chambres consulaires, Région Normandie, associations...

Par ailleurs, un travail transversal des services de l'agglomération du Cotentin et de la Baie du Cotentin sera mis en place pour coordonner les différentes actions du PAT qui contribuent aussi aux autres démarches stratégiques : PCAET, Contrat Eau-Climat, Contrat de transition Ecologique, PLPDMA, Agenda 21.

Enfin, en tant que "PAT en action", nous pourrions déposer notre demande de labellisation niveau 2 auprès des services de la DRAAF. Cette reconnaissance nous permettra d'augmenter la visibilité de notre action, et d'autre part, d'accéder à des financements complémentaires de l'Etat.

Défini pour les 10 prochaines années, le PAT devra servir à l'ensemble des acteurs pour que le plus grand nombre consomme des produits locaux de qualité ».

Il nous est donc demandé de donner un avis sur ce plan d'actions du projet alimentaire territorial.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014,

Vu, la loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous du 13 octobre 2018,

Vu la loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets du 22 août 2021,

Considérant la décision de l'inter-bureau en date du 19 décembre 2018, entre l'agglomération du Cotentin et la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin de s'engager dans l'élaboration d'un Projet Alimentaire Territorial,

Considérant l'information sur le lancement d'une démarche PAT au conseil communautaire du 24 septembre 2019,

- **donnent** un avis favorable à ce projet et autorisent Monsieur le Maire à suivre ce dossier.

N° 106-2022 – DELEGATION PAR VOIE CONVENTIONNELLE DE L'EXERCICE DE LA COMPETENCE EAUX PLUVIALES URBAINES

EXPOSÉ

Le transfert de compétence en matière de gestion des eaux pluviales urbaines à la Communauté d'agglomération du Cotentin est rendue obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2020 par l'article 66 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

Lors de la séance du 7 décembre 2021, le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération a délibéré, en application de l'article 14 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019, pour accepter de déléguer aux communes qui le souhaitent l'exercice de la compétence Eaux Pluviales Urbaines jusqu'en décembre 2026.

La Préfecture a néanmoins demandé à la Communauté d'Agglomération de faire évoluer les modalités techniques d'application prévues dans la convention type. Après différents échanges entre les services de la Préfecture et de l'Agglomération, la convention type a donc évolué en intégrant les demandes du service de légalité.

Sur la base des premiers travaux réalisés par la Communauté d'Agglomération, il a été défini un coût provisoire pour l'exercice de cette compétence par la Communauté d'Agglomération dont le montant annuel de 54 824 € (fonctionnement pour 17 781 € et investissement pour 37 043 €) est prélevé sur les attributions de compensation de la commune.

Si la commune décide d'assurer la gestion de l'eau pluviale urbaine de son territoire, le montant transféré lui sera reversé :

- en investissement : annuellement par le biais d'une avance. Un bilan financier sera réalisé entre les deux parties à l'échéance de la convention pour régulariser la situation en fonction des attributions de compensation perçues par la Communauté d'Agglomération, autorité délégante ;
- en fonctionnement : annuellement sur la base de justificatifs.

André Cruchon

Précise qu'il faut garder la délégation à Port-Bail-sur-Mer, cela donne de la réactivité

Les investissements seraient plutôt départementaux.

Au pôle de proximité, une carte a été mise au point pour délimiter les zones départementales / communales.

Alain Langlois

Voudrait connaître les montants annuels de ce qui est fait par les services techniques.

François Rousseau

Répond qu'il faut consulter le budget.

Marie-Françoise Hamel

Demande si on fait des investissements et un bilan en fin d'année prochaine.

André Cruchon

Répond que non pas vraiment.

François Rousseau

Indique que l'état des lieux est en cours.

DÉLIBÉRATION

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu, l'article L2226-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu, l'article 14 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019,
 Vu, la délibération du 7 décembre 2021 de la Communauté d'Agglomération autorisant la signature d'une convention de délégation de compétence pour les eaux pluviales urbaines,

Les membres du Conseil Municipal, après en délibéré, à l'unanimité, décident :

- **d'accepter** d'exercer, par voie de délégation de la Communauté d'Agglomération, la gestion des eaux pluviales urbaines jusqu'au 31 décembre 2021
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention de délégation de compétence en matière de gestions des eaux pluviales urbaines dont le modèle est annexé et toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

N° 107-2022 – PARTICIPATION POUR SCOLARISATION DES ELEVES RESIDANT HORS COMMUNE 2021-2022 (BARNEVILLE CARTERET, SYNDICAT SCOLAIRE DES 7 LIEUX, RAUVILLE LA PLACE, CANVILLE-LA-ROCQUE, ST-SAUVEUR-DE-PIERREPONT)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que les écoles accueillent des enfants dont les parents résident dans les communes voisines.

Compte tenu du coût que représentent ces accueils pour le budget de la commune, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'appliquer les dispositions de l'article L. 212-8 du code de l'éducation : la répartition des dépenses de fonctionnement se fait par accord entre la commune d'accueil et la commune de résidence

La contribution de la commune de résidence dépend du coût moyen par élève calculé sur la base des dépenses de l'ensemble des écoles publiques de la commune d'accueil.

Les dépenses à prendre en compte à ce titre sont les charges de fonctionnement, à l'exclusion de celles relatives aux activités périscolaires.

Le coût de fonctionnement pour un élève dans les écoles de Port-Bail-Sur-Mer est de 1 026 € en 2021-2022 (pas de distinction maternelle/élémentaire).

Pour cette période les effectifs concernés sont :

- Syndicat scolaire : 12 élèves
 - dont 2 résidant à Fierville-les-Mines
 - dont 7 résidant à Le Mesnil
 - dont 2 résidant à Saint-Georges-de-la-Rivière
 - dont 1 résidant à Saint-Pierre-d'Arthéglise
- Commune de Rauville la place : 1 élève
(Service Commun Agglomération)
- Commune de Canville-la-Rocque : 4 élèves
- Commune de Saint-Sauveur-de-Pierrepont : 1 élève

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **fixent** ainsi les frais de scolarisation pour l'année scolaire 2021/2022 :

- Syndicat scolaire : 12 x 1 026 € = 12 312 €
- Commune de Rauville-la-Place : 1 x 1 026 € = 1 026 €
(Service Commun Agglomération)
- Commune de Canville-la-Rocque : 4 x 1 026 € = 4 104 €
- Commune de St-Sauveur-de-Pierrepont : 1 x 1 026 € = 1 026 €

N° 108-2022 – DEMANDES DE SUBVENTIONS

Suite à des oublis dans le tableau, il convient de revoir les subventions accordées aux associations.

Une demande de subvention de l'amicale des 3 jours de Cherbourg-en-Cotentin avait été faite le 21 mars 2022 et 4 avril pour un montant de 3 000,00 €.

Le montant attribué n'a pas été validé par le conseil municipal. Il convient donc de rectifier cet oubli par le versement de la subvention allouée.

D'autre part, le Club de l'Amitié Dennevillaise a déposé durant l'été sa demande de subvention d'un montant de 200,00 €.

Compte tenu du résultat financier des comptes de l'association et considérant l'avis favorable de la commission « vie associative »,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à la majorité, **décident** :

- le versement d'une subvention de 3 000,00 € à l'amicale des 3 jours de Cherbourg-en-Cotentin (contre : Sophie Caublot + le pouvoir de Michel Cloupeau, abstentions : René Jossic, Marie-Françoise Hamel, Alain Langlois)

à l'unanimité pour

- le versement d'une subvention de 200,00 € au Club de l'Amitié Dennevillaise

N° 109-2022 – DECISION MODIFICATIVE N° 6 SUR LE BUDGET PRIMITIF 2022

Compte tenu d'une erreur d'écriture en 2021 concernant l'amortissement de frais d'études, il est nécessaire de prendre une décision modificative n° 6 comme suit :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	650,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	650,00 €	0,00 €	0,00 €
R-7811 : Reprises sur amort des Immo incorporelles et corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	650,00 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	650,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	650,00 €	0,00 €	650,00 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	650,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	650,00 €
D-28031 : Amort. frais d'études	0,00 €	650,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	650,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	650,00 €	0,00 €	650,00 €
Total Général		1 300,00 €		1 300,00 €

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décident d'approuver** cette décision modificative n° 6 sur le budget primitif 2022.

N° 110-2022 – RETOUR SUR LA DELIBERATION N° 69/2022 DU 4 JUILLET 2022 FIXANT LE PRIX DE VENTE DES TERRAINS DU LOTISSEMENT DU BREUIL A DENNEVILLE

Par délibération en date du 4 juillet 2022, le prix de vente des 22 lots du lotissement du Breuil à Denneville a été fixé.

Considérant quelques erreurs matérielles dans la surface de certains terrains (plan revu et légèrement modifié) et mise en conformité avec le panneau, il convient de modifier le tableau fixant les prix des terrains à savoir :

tranche 1	surface	Surface rectifiée	prix parcelle TTC	Prix parcelle TTC rectifié	tranche 2	surface	Surface rectifiée	prix parcelle TTC	Prix parcelle TTC rectifié
Lot n° 1	620 m²	625 m²	48 360 €	48 750 €	Lot n° 11	440 m²	436 m²	34 320 €	34 008 €
Lot n° 2	609 m²	618 m²	47 502 €	48 204 €	Lot n° 12	496 m²	494 m²	38 688 €	38 532 €
Lot n° 3	525 m²	525 m²	40 950 €	40 950 €	Lot n° 13	521 m²	518 m²	40 638 €	40 404 €
Lot n° 4	653 m²	650 m²	50 934 €	50 700 €	Lot n° 14	585 m²	582 m²	45 630 €	45 396 €
Lot n° 5	473 m²	473 m²	36 894 €	36 894 €	Lot n° 15	667 m²	667 m²	52 026 €	52 026 €
Lot n° 6	457 m²	457 m²	35 646 €	35 646 €	Lot n° 16	596 m²	596 m²	46 488 €	46 488 €
Lot n° 7	586 m²	598 m²	45 708 €	46 644 €	Lot n° 17	523 m²	510 m²	40 794 €	39 780 €
Lot n° 8	913 m²	902 m²	71 214 €	70 356 €	Lot n° 18	791 m²	792 m²	61 698 €	61 776 €
Lot n° 9	788 m²	792 m²	61 464 €	61 776 €	Lot n° 19	509 m²	522 m²	39 702 €	40 716 €
Lot n° 10	599 m²	598 m²	46 722 €	46 644 €	Lot n° 20	508 m²	512 m²	39 624 €	39 936 €
					Lot n° 21	513 m²	532 m²	40 014 €	41 496 €
					Lot n° 22	519 m²	523 m²	40 482 €	40 794 €

Alain Langlois

Demande où en est la mairie. Il faut faire l'appel d'offres, la voirie. Il va se passer un an, y a-t-il un maître d'œuvre pour la voirie ?

André Cruchon répond qu'il s'agit du géomètre expert.

Alain Laisné

A demandé à M. Leriche si cela entre dans le contrat cadre voirie.

Sophie Caublot

On nous a dit qu'il n'y avait pas d'argent.

Alain Langlois

Il faut d'abord passer les réseaux.

Alain Laisné

C'est inscrit au budget annexe, pour le SDEM le délai est de 6 mois.

Marie-Françoise Hamel

On devait attirer des jeunes ménages.

Il y a de grandes différences de métrage. Comme cela se fait-il ?

Philippe Pellerin

Le cabinet du géomètre expert a affiné.

François Rousseau

Demande une réunion de la commission ad'hoc pour revoir tout cela.

Sophie Caublot

La mairie et le notaire se renvoient la balle quand quelqu'un appelle pour avoir des renseignements

André Cruchon

Il faut un minimum de personnes intéressées pour lancer la VRD.

Alain Laisné

Tout cela a été étudié en commission et voté en conseil municipal.

Marie-Françoise Hamel

Le prix du m² est coûteux, que fait-on si dans un an on n'a rien vendu ?

André Cruchon

La VRD va coûter environ 600 000 €.

Sophie Caublot

Quand on a un projet, il faut provisionner.

Philippe Pellerin

Il y a des professionnels qui n'ont rien à vendre.

Emilie Jeanne

La commune de Saint Maurice en Cotentin a vendu à 70 € le m².

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuvent** la modification des surfaces et par conséquent le prix de vente de certains lots
- **autorisent** Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la concrétisation de cette décision.

N° 111-2022 – BORNAGE CAMPING « LES CAROLINS »

Le camping « les Carolins » situé sur la commune déléguée de Saint Lo d'Ourville, lors de sa création en 1972 a été implanté en partie sur un chemin rural situé au nord-est du camping.

Cet empiètement a été constaté lors du bornage effectué par la SCP Savelli en 2022 et qui avait été autorisé en 2009 par Monsieur LAMY Jean, Maire de Saint Lo d'Ourville.

Afin de régulariser la situation et de pouvoir effectuer correctement le bornage du terrain, Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu d'autoriser les gérants du camping à acquérir la portion de terrain concernée pour l'euro symbolique, frais d'acte en sus à la charge de l'acquéreur.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **autorisent** Monsieur le Maire à céder à l'euro symbolique la portion de terrain du chemin rural concernée
- **demandent** le déclassement du chemin rural
- **demandent** à la SCP Savelli d'effectuer le plan de bornage concernant l'acquisition d'une partie du chemin rural, frais de bornage à charge de l'acquéreur.

INFORMATIONS

Décisions du Maire

- Mise à disposition d'un local à Lindbergh à Mme Vivier, réflexologue, pour son activité qui a débuté mi-novembre. Un bail précaire d'un an a été conclu avec un loyer mensuel de 200 € TTC.
- Poursuite du remboursement du prêt d'un montant de 200 000 € de la commune historique de Denneville sur une période de 3 ans au taux de 3,94 % (taux révisable).

Label Famille Plus

L'Association Nationale des Elus des Territoires Touristiques nous informe que la commune de Port-Bail-sur-Mer a obtenu le label Famille Plus pour une durée de 3 ans.

Alain Langlois demande ou a été installée la table à langer.

Frédérique Boury lui répond qu'elle a été mise dans les WC près de la maison de l'artisanat.

Sophie Caublot trouve que 300 € c'est un peu cher, c'est pourtant le prix pour la sécurité des bébés.

Tarifs de l'eau et assainissement au 1^{er} janvier 2023

La Communauté d'Agglomération du Cotentin nous informe qu'une augmentation de 7 % sera appliquée dès le 1^{er} janvier 2023 sur les tarifs de l'eau et de l'assainissement.

Laurent Prod'Homme remarque que les taxes foncières ont augmenté jusqu'à 30 % avec la TEOM. L'Agglo devait permettre de faire des économies.

François Rousseau indique que c'est indexé sur la VLC, ce débat a eu lieu partout.

Marie-Françoise Hamel remarque qu'on a perdu du service et qu'on paie plus cher.

François Rousseau propose d'inviter les élus de l'agglo concernés avec Edouard Mabire.

Marie-Christine Lafargue précise que le volume collecté des ordures ménagères a diminué depuis la mise en place des bacs jaunes.

Vœux du Maire

Vendredi 6 janvier 2023 à 18 h à la salle polyvalente de Portbail.

Avancement des travaux du gymnase (Céline Petit)

26 octobre ⇒ début des travaux – traçage extérieur
17 novembre ⇒ démolition de l'intérieur
9 janvier ⇒ les travaux de la toiture devraient commencer

Une réunion de chantier a lieu tous les jeudis à 14 h

René Jossic demande quel est le changement de toiture ?

Sophie Caublot demande s'il faut demander un PC ?

François Rousseau lui répond par un modificatif.

REMERCIEMENTS

- Cyclocross de Portbail pour l'aide administrative et technique ainsi que le soutien financier apportés pour l'organisation de cette manifestation
- Maison de l'artisanat pour l'aide financière et technique apportée pour l'organisation du village des créateurs avec une attention particulière pour Céline Petit
- Du Maire aux agents et élus pour tout ce qui est fait pour les fêtes de Noël

QUESTIONS DIVERSES

Lettre lue par François Rousseau, Maire :

« Où va-t-on ? »

Aujourd'hui les Portbailais sont sidérés, en colère lorsqu'ils voient défiler dans la presse et sur les réseaux sociaux les attaques, mensonges et autres trahisons qui y sont proférées. Ils se demandent à juste titre comment peut être gérée leur commune dans ce contexte, dans cette ambiance.

Mr le Maire délégué de Port Bail, auteur de la plupart de ces ignominies, est depuis le début de notre mandat agressif, jaloux, furieux de l'élection contre son gré, confondant sa mission d'élus avec des problèmes personnels, d'un élément important de notre équipe et surtout pour ne pas avoir été choisi pour devenir maire de la commune nouvelle de Port-Bail-Sur-Mer. Il en conçoit à mon égard une haine farouche, la chose est connue.

Depuis bientôt 3 ans tous les coups sont permis et son utilisation de la presse et des réseaux sociaux est quasi compulsive. Tout est sujet à polémique et il faut convenir qu'il est devenu un grand spécialiste du harcèlement et du mensonge, malheureusement trop facilement relayés par une presse locale et régionale avide de ce genre de conflit.

Par le biais de la même presse, il s'est récemment très clairement placé dans une opposition agressive, procédurière et mal informée à notre équipe majoritaire. Mr D'hulst est aujourd'hui le leader de cette opposition, c'est l'évidence bien que nous ne soyons pas certains qu'il soit toujours suivi par tous ses membres.

Devant cette situation, cette clarification, j'ai pris la responsabilité de modifier la composition de notre très important groupe de travail du lundi matin et son intitulé passant de celui de « bureau des maires » à celui de « bureau municipal » au cours duquel j'invite qui je juge utile d'inviter. Il ne peut donc plus y être présent sachant sa triste manière de relayer notre action.

Lundi dernier, Mr D'hulst a voulu s'imposer à cette réunion, voulant en prendre les commandes, m'insultant copieusement. Après avoir tenté de lui faire entendre raison, je l'ai invité à venir nous rencontrer en fin de séance afin de nous exposer ses multiples projets et avoir des nouvelles de son architecte visionnaire. Devant son refus d'accepter cette proposition et son insistance à vouloir rester je l'ai gentiment mais fermement pris par le col en lui intimant l'ordre de sortir, sans violence me rappelant qu'il y a quelques mois il avait fait mettre un homme en prison sans doute pour moins que ça.

Exaspéré je l'étais et je l'assume mais à aucun moment nous n'en sommes venus aux mains comme il est indiqué dans la presse et comme l'a sans doute affirmé ce menteur patenté.

Tout cela est intolérable et d'autant plus regrettable que notre équipe travaille avec sérieux et engagement pour notre commune. Les dossiers sont multiples et l'on n'y voit peu s'engager ceux qui n'ont à la bouche que l'invective et le mensonge.

A ce contexte malsain s'ajoute les multiples plaintes et mains courantes déposées, moyens employés par des esprits faibles pour nuire et affecter ceux qui se consacrent à leurs tâches mais peuvent parfois commettre des erreurs.

Chacun sait que lorsque l'on ne fait rien, ne participe à rien on ne risque pas d'en commettre.

Assez, il y en a assez de ce climat, il nous reste, en ce qui nous concerne, à prendre dans les jours à venir les mesures indispensables, effectuer les changements nécessaires pour poursuivre notre action et faire de ce mandat une réussite ».

Réponse de Francis D'Hulst

« En présence de témoins, Marie-Christine Lafargue, Séverine Daste, Alain Laisné, je me présente le lundi matin pour travailler. Il y a un blocage systématique. Mon objectif est que l'on puisse travailler ensemble.

Tu m'en empêches par les mensonges, injures. Je demande que tous les lundis soient comme ce matin.

On met juste à jour nos agendas, c'est ce que je demande

Après tu fais ce que tu veux comme réunion ».

Marie-Christine Lafargue

« Il y a eu une décision le 13 septembre pour que tu viennes à 9 h 30 ».

Sophie Caublot

Je n'étais pas à cette réunion

Pourquoi Séverine Daste est partie en claquant la porte ?

Séverine Daste

A cause des mots de Francis D'Hulst envers François Rousseau et attitude de François Rousseau envers Francis D'Hulst

La violence verbale et physique me heurte

Je cite :

« Je vais vous donner deux définitions sans vous donner les mots auxquels elles se rapportent.

- conduite abusive (rumeurs, humiliations, menaces...) exercée de manière insidieuse et répétée par une ou plusieurs personnes sur une autre pour la déstabiliser
- soumettre sans répit à de petites attaques incessantes

Ces deux conduites poussées à l'extrême peuvent entraîner des situations dramatiques.

Un climat de haine et de violence verbale, fait de désinformation via les réseaux sociaux et la presse si peu soucieuse de la vérité et des problèmes que certains articles peuvent entraîner s'est installé au sein de ce conseil municipal.

Etant destiné, de prime abord, à notre maire François Rousseau, ce climat de violence et d'information non vérifiée voir mensongère ou très fortement exagérée touche également les élus qui l'accompagnent chaque jour ainsi que les agents administratifs et techniques. Un profond mal-être en découle. Je trouve cette situation intolérable.

Après le collectif contre l'implantation d'une aire d'accueil pour les gens du voyage, voici venu le temps de Portbail « sans filtres », la page facebook où si on définit les mots chacun peut dire ce qu'il veut sur qui il veut. La page où chaque information n'est pas vérifiée à sa source, où on se permet d'émettre un jugement sur une affaire non jugée.

Si vous n'avez pas honte, j'ai honte pour vous.

Nos administrés se demandent ce qui peut pousser à tant de méchanceté. D'ailleurs, une lassitude s'installe et la plupart ne répondent plus sur les réseaux sociaux.

Je pense que si vous vous permettez de publier toutes ces informations, c'est que vous devez être irréprochables. Je vous en félicite. Personnellement, j'ai déjà été dans l'opposition au sein d'un conseil municipal et on ne se serait pas permis de se comporter de la sorte.

La mairie vous est ouverte comme à tous les élus. Les questions que vous vous posez peuvent trouver une réponse auprès des responsables de commissions ou auprès des agents. Nous faisons des erreurs, nous n'informons peut-être pas assez mais rien ne vous empêche d'avoir les informations en venant les chercher.

Maintenant, il va falloir prendre des décisions pour apaiser ce climat de délation car des sujets et des dossiers à traiter nous attendent.

Merci de votre attention ».

Marie-Françoise Hamel

« Ce que vous lisez est malvenu

Vous nous avez critiqué sur les réseaux sociaux dès le début ».

Séverine Daste

« Je n'ai pas et jamais eu les réseaux sociaux ».

Salle Saint Hélier

Alain Langlois demande où en sont les travaux ?

Il y a eu une réunion de bureau le 3 octobre et une commission urbanisme le 24 novembre

Alain Laisné

Nous allons nous faire aider par un architecte

Alain Langlois

C'est de l'amateurisme

Alain Laisné

Ce matin, on a décidé de refaire les plafonds

Alain Langlois

Il faut faire une commission travaux

André Cruchon

J'étais à l'hôpital. Par ailleurs, puisque nous réglons nos comptes, je peux présenter les factures des buses et cailloux

Le travail sur le domaine public a été fait par les agents municipaux, c'est normal

Lors de la fusion, il restait 10 tubes à Denneville dont 3 ont été récupérés chez M. Langlois. Où sont les 7 autres ?

Pourquoi certains champs dont tu es propriétaire ont des buses ?

De quel droit ont-ils été placés par là ?

Alain Langlois

Dis-moi où sont les tubes à Saint Lo d'Ourville et Portbail ?

J'étais encore adjoint aux travaux

Sophie Caublot

Une réunion la semaine dernière a été organisée par Alain Laisné avec les élus de Denneville. On a apprécié. Une autre réunion était consacrée à l'appel à projet de l'ancienne boulangerie de Denneville. On voudrait une réunion de quartier à Denneville pour évoquer tous les sujets (immobilier, école, bureau de tourisme...).

Vous n'avez pas tenu compte de la réunion publique de Saint Lo d'Ourville pour les terrains. On devait parler de l'élection du 8^{ème} adjoint, un seul adjoint à Denneville, c'est peu.

François Rousseau

Je suis tout à fait d'accord avec les réunions publiques pour traiter divers sujets.

La situation actuelle sans 8^{ème} adjoint nous semble bien aujourd'hui.

On fait l'économie d'un adjoint les délégations sont bien réparties.

Sophie Caublot

Vous avez dit que le patrimoine coûte cher

André Cruchon

On va lancer des DPE sur les maisons en location et on verra s'il faut garder le bien en fonction des investissements à y faire.

Alain Langlois

Etonné du dernier « Horizons » 1^{ère} page pub de deux commerçants de la Haye.

Maryse Loupiac

Les commerçants de Port-Bail-sur-Mer ont été consultés.

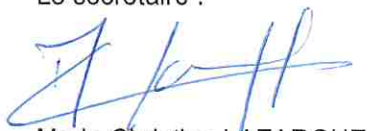
Ils ont signé des contrats.

François Rousseau souhaite de bonnes fêtes de fin d'année à tous et invite les conseillers à partager un verre et une collation.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21 h 40.

La date du prochain conseil municipal vous sera communiquée ultérieurement.

Le secrétaire :


Marie-Christine LAFARGUE

Le Maire :


François ROUSSEAU



